



Pap Ndiaye cible les réseaux sociaux après la hausse des « atteintes à la laïcité » dans les collèges et lycées

Politique13/10/2022 12:02Actualisé le 13/10/2022 12:03

Le ministre de l'Éducation nationale pointe la responsabilité des « influenceurs malintentionnés » ou des « agitateurs islamistes » dans certaines pratiques au collège ou au lycée.

LUDOVIC MARIN / AFPLe ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, pointe la responsabilité des réseaux sociaux dans la hausse des « atteintes à la laïcité » au collège et au lycée.

LUDOVIC MARIN / AFP

Le ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, pointe la responsabilité des réseaux sociaux dans la hausse des « atteintes à la laïcité » au collège et au lycée.

POLITIQUE - « *La République est plus forte que TikTok.* » Voilà en substance le message du ministre de l'Éducation nationale, ce jeudi 13 octobre. Pap Ndiaye confirme, dans les colonnes du *Monde*, « *une vague de port de tenues pouvant être considérées comme religieuses, notamment les abayas, les qamis et les bandanas* », au sein des établissements scolaires, collèges ou lycées. Et il en impute la responsabilité aux réseaux sociaux.

En tout, le ministère de l'Éducation a recensé 313 signalements en septembre pour des atteintes à la laïcité dans les écoles, collèges et lycées, avec une hausse de la part des incidents liés au port de tenues religieuses. « *Cette rentrée s'inscrit dans le niveau des signalements observé lors du précédent trimestre scolaire, qui en a recensé 904, d'avril à juillet* », précise la rue de Grenelle dans un communiqué.

Ils sont cependant en hausse par rapport à la moyenne du premier trimestre 2022 (décembre à mars), où 627 incidents avaient été relevés. Ces chiffres étaient auparavant communiqués chaque trimestre, mais leur publication passe à un rythme mensuel à partir de septembre, à la demande du ministre de l'Éducation Pap Ndiaye, qui a promis la « *transparence* » sur ces sujets.

Pap Ndiaye et les « *agitateurs islamistes* » de TikTok

Dans le détail, pour septembre, 54 % des incidents recensés le sont pour « *port de signes et tenues* » religieux, soit une proportion plus importante que lors du deuxième trimestre 2022 (41 % des signalements). Ce motif représentait 22 % du total des signalements au premier trimestre 2022, déjà en hausse. Pour cette catégorie, « *la tendance à l'augmentation identifiée au cours de l'année 2021-2022 se poursuit* », souligne le ministère dans son communiqué. La faute, selon Pap Ndiaye aux réseaux sociaux et aux « *agitateurs islamistes* » qui y sévissent.

« *Depuis quelques mois, nous avons pris connaissance d'un phénomène de coordination et d'agitation d'une partie de notre jeunesse sur les réseaux sociaux. Lorsque les équipes dialoguent avec les jeunes en question, elles repèrent des éléments de langage identiques à ceux que l'on trouve sur les réseaux sociaux* », explique ainsi Pap Ndiaye. Selon lui, « *ces derniers ont une responsabilité forte, avec les conseils que certains influenceurs malintentionnés peuvent donner aux adolescents pour déjouer la loi.* » Celle sur port de signes religieux dans les établissements scolaires, notamment.

Dans ce contexte, le ministre, qui se défend de toute « *naïveté vis-à-vis de ces*



influenceurs », promet de « faire ce qu'il faut pour limiter autant que possible l'influence néfaste de ces agitateurs islamistes. » « Nous travaillons avec le ministère de l'intérieur sur ce point », assure-t-il au Monde, sans toutefois entrer dans les détails, parce que « La République est plus forte que TikTok. »

Dans le même temps, l'historien de formation, qui oscille entre dialogue et intransigeance sur la question, demande du discernement aux chefs d'établissement. Ils « *doivent regarder précisément les signes ostensibles* », notamment ceux « *qui peuvent le devenir par une intention que leur prête leur auteur.* »

Au total, quelque 8 % des signalements relayés par le ministère ce jeudi concernent une suspicion de prosélytisme (inchangé), 7 % un refus d'activité scolaire (contre 13 % au deuxième trimestre), 7 % une contestation d'enseignement (contre 10 %), 7 % des revendications communautaires (contre 5 %), 5 % des provocations verbales (contre 7 %), 2 % un refus des valeurs républicaines (contre 3 %) et 10 % d'autres formes d'atteintes à la laïcité (contre 14 %). Enfin 82 % de ces atteintes à la laïcité émanent d'élèves, un chiffre stable (81 % avant). Le reste vient des personnels de l'éducation ou des parents d'élèves.

À voir également sur Le HuffPost :

Vous ne pouvez visionner ce contenu car vous avez refusé les cookies associés aux contenus issus de tiers. Si vous souhaitez visionner ce contenu, vous pouvez modifier vos choix.

